

Décision DG 2024/048

DECISION PORTANT COMPOSITION NOMINATIVE DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Le Directeur,

Vu les articles L.1112-3 et R. 1112-81 à 86 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article 183 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la Commission des Usagers des établissements de santé ;

Vu la désignation des représentants de la Commission Médicale d'Établissement (CME) à la Commission Des Usagers (CDU) en date du 17 décembre 2020 ;

Vu la désignation des représentants de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT) à la Commission Des Usagers (CDU) en date du 19 janvier 2021 ;

Vu la désignation de la présidente de la Commission Des Usagers (CDU), en sa séance du 02 février 2023 ;

Vu la désignation du vice-président de la Commission Des Usagers (CDU) en sa séance du 07 septembre 2023 ;

Vu la désignation des représentants du Comité Social d'Établissement (CSE) à la Commission Des Usagers (CDU) en date du 25 avril 2023 ;

Vu la désignation des représentants des usagers dans les Commissions Des Usagers des établissements de santé du Directeur Général de l'ARS Bourgogne Franche-Comté en date du 25 janvier 2024 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024, affectant Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins et Coordinatrice générale des soins à l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire en qualité de Coordinatrice générale des soins à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu la décision DG 2024/047, en date du 28 octobre 2024, portant désignation d'un représentant du Conseil de Surveillance à la Commission des Usagers.

DECIDE

La composition nominative de la Commission Des Usagers de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

ARTICLE 1 : MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE

Président et Vice-Président

- Madame Michèle THEVENOT, Représentant des Usagers (UNAFAM 71), Présidente
- Monsieur Philippe LEQUIEN, Directeur, Vice-Président

Membre de la CME représentant le Président de la CME

Titulaire :

- Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

Suppléante :

- Madame le Docteur Héloïse BLANCHE, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

Médiateurs médicaux

Titulaire :

- Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

Suppléante :

- Madame le Docteur Héloïse BLANCHE, Praticien Hospitalier, Pôle « Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale »

Médiateurs non-médicaux

Titulaire :

- Monsieur Luc GESLIN, Responsable de la GAP

Suppléante :

- Madame Nadine MARGUIER, Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs

Représentants des usagers

Titulaire :

- Monsieur Jean-Paul GUYOT, Représentant des usagers (UDAF 71)

Suppléant :

Monsieur Bernard DROCHE, Représentant des usagers (ENTRAID'ADDICT 71)

Titulaire :

- Madame Michèle THEVENOT, Représentant des usagers (UNAFAM 71)

Suppléant :

- Monsieur Denis LESTRADE, Représentant des usagers (UNAFAM 71)

Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Titulaire :

- Madame Delphine LACROIX, Cadre de Santé, Pôle « *Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale* »

Suppléante :

- Madame Mélanie MONNOT, Cadre de Pôle, Pôle « *Prévention et Soins Ambulatoires en psychiatrie générale* »

Représentants du Comité Social d'Établissement

Titulaire :

- Madame Elise MARTIN

Suppléant :

- Poste vacant

Représentants du Conseil de Surveillance

Titulaire :

- Monsieur Yves LOUAISIL, Représentant du Conseil de Surveillance

Suppléant :

- Poste vacant

ARTICLE 2 : MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

- Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins, Coordinatrice générale des soins et Directrice du service qualité et gestion des risques ou son représentant
- Madame Sonia FAVIER, Responsable de la qualité et gestion des risques ou son représentant
- Madame le Docteur Raphaële FERAL, Médecin DIM (Département d'Information Médicale)
- Les collaborateurs choisis par le Directeur
- Toute personne conviée par le Président en raison de sa compétence sur les questions à l'ordre du jour

ARTICLE 3 : DUREE DES MANDATS

La durée du mandat du président est fixée à trois ans, renouvelable deux fois à compter du 02 février 2023.

La durée du mandat du vice-président est fixée à trois ans, renouvelable deux fois à compter du 07 septembre 2023.

La durée du mandat des représentants des usagers titulaires, Madame Michèle THEVENOT et Monsieur Jean-Paul GUYOT, est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 10 novembre 2022.

La durée du mandat de Monsieur Denis LESTRADE, représentant des usagers suppléant est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 10 novembre 2022.

La durée du mandat de Monsieur Bernard DROCHE, représentant des usagers suppléant est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 20 avril 2022.

La durée du mandat des médiateurs médicaux, Monsieur le Docteur Pascal SCHNEIDER et Madame le Docteur Héloïse BLANCHE, est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 17 décembre 2020.

La durée du mandat de la représentante du Comité Social d'Établissement, Madame Elise MARTIN, est fixée à trois ans, renouvelable à compter du 25 avril 2023.

La durée de mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels ils ont été désignés.

ARTICLE 4 :

La présente décision prend effet dès sa signature et annule toute décision prise préalablement sur le sujet.

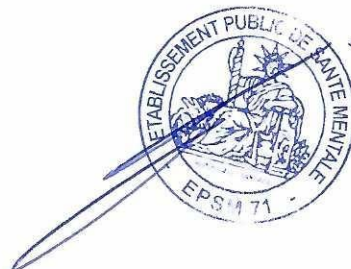
La présente décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.télérecours.fr.

Sevrey, le 28 octobre 2024

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN



Diffusion :

Membres de la CDU (copie)

Registre des décisions (original)

Affichage à la GAP (copie)

ARS Bourgogne-Franche-Comté (copie)